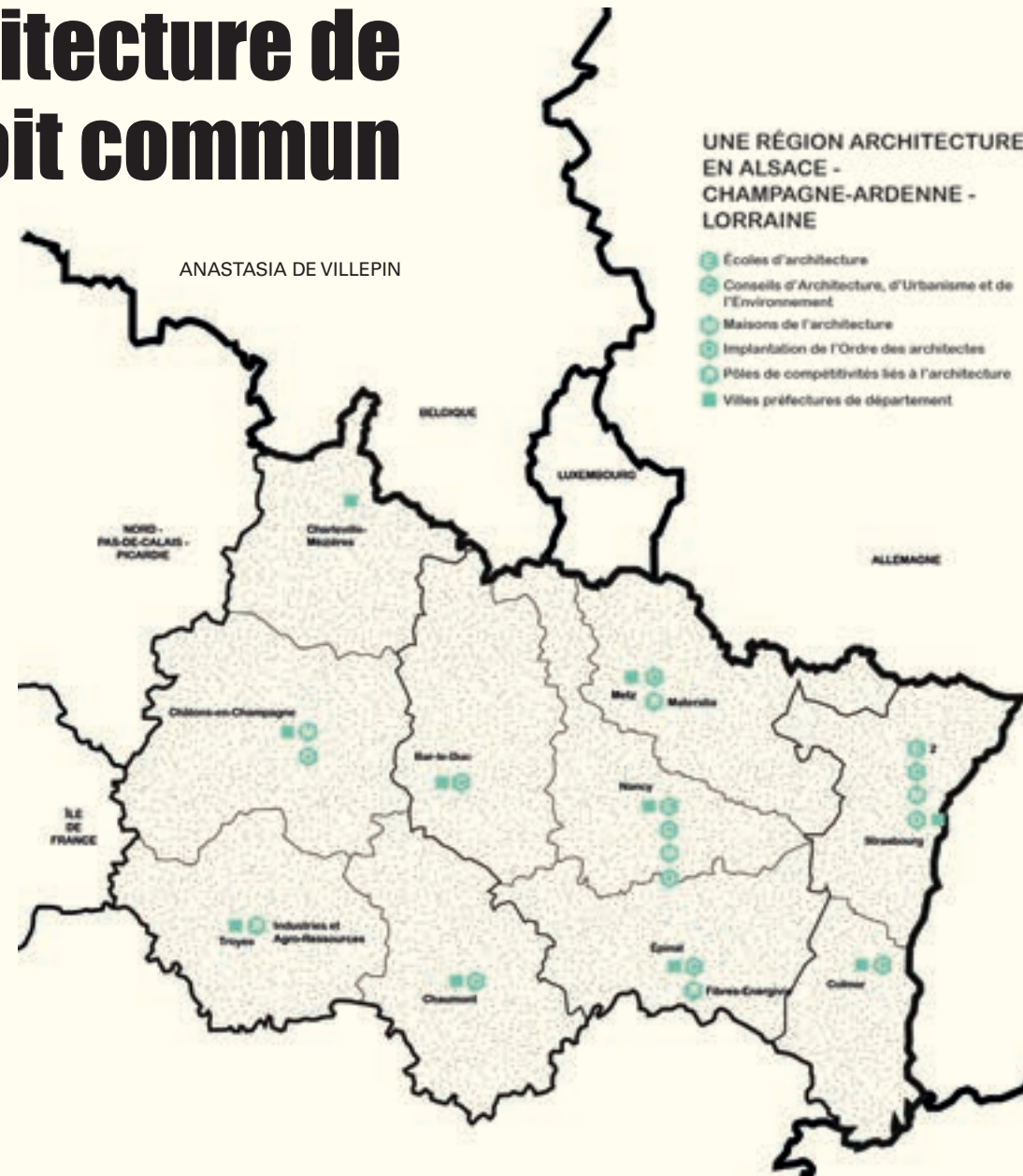


EXPERTISE

Architecture under common law

Pour une architecture de droit commun



Faire de l'architecture un pilier de l'économie et de l'innovation publiques, c'est le défi que s'est lancé depuis 2015 Région Architecture, un « cluster » protéiforme actif dans la nouvelle Région Grand Est. Fille des discussions qui ont mené au vote de la loi LCAP (relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) en 2016, Région Architecture entend réintroduire la discipline dans le champ de la compétitivité.

Région Architecture, a multifarious cluster active in the Région Grand Est, has been rising to the challenge of making architecture a pillar of the economy and public innovation since 2015. Born from the discussions that led to the adoption of the LCAP Law (on freedom of creation, architecture and heritage) in 2016, Région Architecture intends to bring the discipline back into the realm of competitiveness.

C'est au cœur de la Stratégie nationale pour l'architecture (SNA) qu'il faut aller chercher les racines d'une telle initiative. Annoncée en octobre 2014 par la ministre de la Culture d'alors, Fleur Pellerin, la SNA débute par la constitution, l'année suivante, de trois groupes de travail, autour des thématiques « Sensibiliser », « Développer » et « Innover ». Ce dernier réunit Marc Barani, co-animateur avec l'association Bellastock et l'architecte Marie Zawistowski, épaulés par Lorenzo Diez, rapporteur et à l'époque directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy. Pour les architectes, il n'est pas question de comprendre le terme « innovation » comme un simple encouragement à la liberté formelle. « Nous souhaitons réfléchir à l'ensemble du processus de fabrication de l'architecture pour qu'il y ait réellement innovation », précise Marc Barani. L'idée maîtresse ? Renforcer la reconnaissance des agences d'architecture en tant qu'entreprises, afin qu'elles rejoignent le droit commun de l'innovation, c'est-à-dire son champ économique et les politiques publiques qui la régulent et l'encouragent. Dit ainsi, l'agence d'architecture devient un acteur économique à part entière.

L'agence d'architecture devient un acteur économique à part entière.

De ces discussions menées en 2015 au sein du groupe « Innover » sont ressorties cinq mesures, dont quelques-unes mises en œuvre dans la loi LCAP. La première propose la création d'un label facilitant la réalisation d'opérations architecturales expérimentales portées par les acteurs de terrain, aujourd'hui le « permis d'expérimenter », inscrit dans l'article 88 de la loi et objet d'un décret publié en mars 2019. En parallèle de la SNA, en janvier 2015, la loi sur la délimitation des

The roots of this initiative can be found at the core of the National Strategy for Architecture (Stratégie nationale pour l'architecture, SNA). Announced in October 2014 by the Minister of Culture at the time, Fleur Pellerin, the SNA began the following year with three workgroups focused on the topics of 'Raising Awareness', 'Development' and 'Innovation'. This latter included Marc Barani, co-facilitator with the Bellastock Association and architect Marie Zawistowski, with the help of Lorenzo Diez, rapporteur and Director of the Nancy National School of Architecture at the time. For architects, there was no question of understanding the term 'innovation' as simply encouraging formal freedom. "We wanted to reflect upon the overall architectural process on order to generate genuine innovation," explains Barani. The main goal consists in raising awareness on the existence of architectural practices as businesses so that they may be integrated within the common law of innovation, that is in its economic scope and the public policies that regulate and support it. In such terms, the architectural office becomes a fully-fledged economic player.

Five measures emerged from the discussions held in 2015 within the 'Innovation' group, a few of which were implemented in the LCAP law. The first one proposes the creation of a label for facilitating the execution of experimental architectural operations supported by the players in the field, now referred to as the 'experimentation permit' under Article 88 of the law and the object of a decree published in March 2019. In parallel with the SNA, in January 2015, the law on the demarcation of the regions brought together Alsace, Champagne-Ardenne and Lorraine to form the Région Grand Est. "The creation of a new 58 sq.km administrative territory with 5.5 million inhabitants bodes well for redimensioning public objectives for key players such as architecture," stresses Guy Siefert, who recently replaced Lorenzo Diez as President of Région Architecture.

The architectural office becomes a full-fledged economic player.

Région Architecture was formed in 2015 and became operational as an association in 2017, as the result of the encounter of these two legislative agendas bringing together the full array of public stakeholders in the Region —Regional Councils of the Guild of Architects, the Council of Architecture, Urban Planning and the Environment (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE), schools of architecture, Maisons de l'architecture and trade unions. What about competition with public bodies established on the territory such as the CAUEs? "Région Architecture does not intend to replace the institutions already present. Rather, it serves as a shell containing these actors. We wanted to create a 'a one-stop centre' to refer to."

La valorisation du patrimoine architectural contemporain est, pour Région Architecture, « vecteur de construction de l'identité de la région. »

The promotion of contemporary architecture is, for Région Architecture, "a vector of construction of the region's identity."

Shigeru Ban, Jean de Gastines, Centre Pompidou-Metz, 2010.



régions réunit l’Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine pour former la Région Grand Est. *« La création d’un nouveau territoire administratif de 58 000 km² et 5,5 millions d’habitants augure une remise en perspective des objectifs publics, dont l’architecture est un acteur incontournable »*, souligne Guy Siefert, qui a récemment succédé à Lorenzo Diez comme président de Région Architecture.

Née en 2015 mais opérationnelle depuis 2017 en tant qu’association, Région Architecture est issue de la rencontre de ces deux actualités législatives, rassemblant en son sein tout ce que la Région peut compter d’acteurs publics – Conseils régionaux de l’Ordre des architectes, Conseils d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE), écoles d’architecture, Maisons de l’architecture, syndicats. Quid de la concurrence avec ces organismes publics installés sur le territoire ? *« Région Architecture ne prétend pas se substituer aux institutions déjà présentes. Il s’agit plutôt d’une coquille qui contient ces acteurs. Nous avons voulu créer un “guichet” commun, à qui il est possible de s’adresser. »*

Le livre blanc, ce sont 41 propositions concrètes, « pour rendre à nouveau possible l’expérimentation architecturale, au service des habitants, de l’économie et de la culture ».

Nourris des discussions apportées par la SNA, Région Architecture rédige en janvier 2016 son livre blanc, 41 propositions concrètes *« pour rendre à nouveau possible l’expérimentation architecturale, au service des habitants, de l’économie et de la culture »*. Parmi les propositions figurent en bonne place la recherche, en tant que pilier d’une filière structurée et compétitive. L’une des propositions suggère ainsi l’installation de doctorants dans les agences, sans distinction de taille, tant qu’elles ont le potentiel pour développer un pôle RDI (Recherche, Développement, Innovation). Les écoles d’architecture profiteraient elles aussi de ces savoirs constitués et mobilisables, via les thèses de doctorat menées en articulation entre agences et laboratoires. Mais le chemin est long : *« Une culture de la RDI au sein des entreprises d’architecture est présente mais elle n’est pas encore rendue explicite »*, rapporte Mélanie Guenot, doctorante en architecture à l’ENSA de Nancy et auteure en 2017 d’une étude menée pour Région Architecture auprès des entreprises, des étudiants et des laboratoires de recherche. *« Même au sein du Haut Conseil de l’évaluation de la recherche et de l’enseignement supérieur du Ministère de la Culture, la filière recherche et développement de l’architecture n’est pas assez présente*



Aubry-Lieutier, foyer protestant/Protestant house, Strasbourg, 2013.
Livio Vacchini, École nationale supérieure d’architecture de Nancy/Nancy Architectural School, 1995.

Fostered by discussions held by the SNA, Région Architecture drafted its White Paper in January 2016, consisting in 41 specific proposals “for facilitating once again architectural experimentation intended for inhabitants, the economy and culture.” The quest to establish a pillar for a structured and competitive sector is one of its primary concerns. One of the proposals thus advanced is the placement of doctoral students in architecture offices, regardless of size, insofar as they are capable of developing a RDI (Research, Development, Innovation) department. The schools of architecture could also take advantage of the aggregated know-hows that can be mobilised by way of the doctoral theses prepared in coordination between offices and laboratories. It will be a long journey, however. “While an RDI culture does exist within architectural practices, it is not yet fully palpable,” reports Mélanie Guenot, doctoral student in architecture at the Nancy School of Architecture and author of a 2017 study conducted for Région Architecture with companies, students and research laboratories. “Even within the High Council for the evaluation of research and higher education, architecture is not present,” Siefert reminds us. “Yet the equation ‘education, R&D, innovative businesses and architectural profession’ put in place under the mandate of Lorenzo Diez is essential.”

The White Paper consists in 41 specific proposals “for facilitating once again architectural experimentation intended for inhabitants, the economy and culture.”

ni même assez communiquée aux décideurs institutionnels et au grand public, rappelle Guy Siefert. Or l’équation “Enseignement, Recherche et Développement, entreprises innovantes, Profession”, mise en place et soutenue par les membres fondateurs de Région Architecture sous le mandat de Lorenzo Diez, est essentielle ».

Quand Région Architecture soutient les travaux des écoles d’architecture sur les villes de la Région, c’est pour donner naissance à des actions concrètes. *« Ce ne sont pas tant les élus qui viennent à nous : nous nous définissons plutôt comme des “initiateurs” »*, précise Guy Siefert. Par exemple, dans le cadre de « Action Cœur de Ville », un plan national lancé en décembre 2017 destiné à renforcer l’attractivité et le développement de villes en déshérence, Région Architecture accompagne la signature d’une convention avec la Ville de Saverne, dans le Bas-Rhin, afin de promouvoir la filière pierre de la région.

L’association n’entend pas se limiter aux frontières françaises. Son président convoque en modèle l’édition actuelle de l’IBA, l’Internationale Bauausstellung, à Bâle, une exposition internationale rassemblant la France, l’Allemagne et la Suisse, porteuse de projets à l’échelle trinationale. *« S’il apparaît complexe d’associer l’ensemble des acteurs locaux de la Région Grand Est en une instance transfrontalière, chacun étant intéressé par son bassin de vie et ses trajectoires quotidiennes, les réflexions menées par l’IBA pourraient être étendues à notre région, par les réseaux de villes, tout au long des frontières communes »*. Prochain objectif : concevoir une « Europe créative », revaloriser la place centrale de la région à l’échelle européenne, grâce à l’architecture et à son réseau. Et Guy Siefert de défendre : *« Les banques ont des filiales européennes, personne ne remet en question ce principe et ce fonctionnement, alors pourquoi le ferait-on quand il s’agit d’entreprises d’architecture ? »* ■



À droite / right:
Hérard & da Costa, maison et agence d’architecture / house and architectural office, Neuville-sur-Seine, 2009.

En bas / below:
Maisons typiques à pan de bois de la ville de Troyes / Typical timber-framed houses in Troyes.
Colomès + Nomdedeu Architectes, logements étudiants / student housing, Troyes, 2009.



Région Architecture’s support of the works of architecture schools on the cities of the Région is intended to breathe life into specific actions. “It is not so much the elected officials who come to us. Rather, we consider ourselves ‘initiators’”, explains Siefert. For example, as part of ‘City Centre Action’, a national plan launched in December 2017 intended to develop abandoned cities and make them more attractive, Région Architecture supported the signing of an agreement with the City of Saverne in the Lower-Rhine area in order to promote the stone industry in the region.

Yet the association does not intend to confine itself to France. As a model, its president is looking at the current edition of the IBA (International Bauausstellung) in Basel, an international exhibition bringing together France, Germany and Switzerland that supports trinationa l projects. “While it may appear complex to associate all of the local actors of the Région Grand Est within a cross-border body, with each member interested in their own living area and daily pathways, the discussions conducted by the IBA could be extended to our Region by the networks of cities all along the common borders.” The next step will consist in designing a ‘creative Europe’ while upgrading the central place of the Region to the European level through architecture and its network. On this account, Siefert asserts that “no one calls into question the principle or the functioning of banks with European subsidiaries, so why should they do so when it is a matter of architectural offices?” ■